

Religions pour la Paix
Conseil Européen des Responsables Religieux

Déclaration d'Istanbul sur la Tolérance

notre engagement pour la justice, l'égalité et le partage.

Introduction

Istanbul, située stratégiquement à un carrefour entre l'est et l'ouest, est depuis deux mille ans l'une des grandes cités de l'Europe. Elle a été désignée pour 2010 comme Capitale européenne de la culture. Le pont sur le Bosphore est un symbole fort du rapprochement entre les cultures et les religions, celles dont la présence est ancienne sur le continent européen et celles dont l'arrivée est plus récente. Cela nous rappelle qu'une rencontre authentique entre les cultures et les religions est la condition préalable de la construction d'une culture de paix en Europe.

L'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les cultures européennes traditionnelles sont aux prises avec de nouveaux défis. Les migrations appellent les populations plus anciennement installées à faire preuve de compassion et à agir avec justice, deux valeurs importantes léguées par l'histoire de l'Europe. La crise de l'environnement est un défi pour notre continent dont la richesse est basée sur l'industrialisation qui est l'une des causes du changement climatique. Les technologies nouvelles peuvent apporter du meilleur ou du pire.

Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, la religion est apparue comme une force sociale importante. A côté d'exemples tragiques de relations difficiles entre des populations de religion différente, il est plus fréquent que des croyants vivent ensemble en bonne intelligence, et les initiatives de dialogue interreligieux se multiplient. Les idéologies séculières ont avec les religions bien des caractéristiques communes. Ce fait procure aux responsables religieux l'occasion de dialoguer aussi avec les personnes qui dénie à la religion sa place et son rôle dans la société, afin d'améliorer la compréhension et de rechercher autant que possible un terrain d'entente.

Réunis à Istanbul du 26 au 28 avril 2010, à la lumière de notre expérience du dialogue interreligieux, nous présentons cette Déclaration d'Istanbul du Conseil Européen des Responsables Religieux de Religions pour la Paix.

Fondements des religions et importance de la tolérance.

Du point de vue historique, l'idée de tolérance s'est développée en Europe, dans un contexte de luttes et de conflits violents, comme un moyen de vivre le pluralisme religieux. Aujourd'hui, la tolérance doit être promue comme une valeur universelle. Au sens le plus

large, tolérance signifie respect, acceptation et appréciation de la riche diversité des cultures, des formes d'expression, et des manières d'être humain dans le monde actuel.

Chacun de nous découvre dans ses propres convictions et dans sa propre tradition religieuse que la tolérance constitue une responsabilité spirituelle enracinée dans l'origine divine de toute vie, dans la dignité de chaque personne humaine, dans l'amour du prochain et dans le précepte de rendre à autrui ce que nous voudrions qu'il nous rende. Le principe selon lequel « il n'y a pas de contrainte en matière de religion » guide toutes nos communautés. Le nom turc de la tolérance est *bosgörü*, mot qui signifie littéralement « voir l'autre sous un bon jour ». C'est de cette façon que nous comprenons cette notion.

Nous reconnaissons que les institutions et les hommes religieux n'ont pas toujours fait honneur à ce précepte important, et qu'ils ont parfois encouragé l'intolérance. Afin de contribuer à l'avènement d'une Europe de cohésion et de paix, les institutions et les hommes religieux doivent aussi se livrer à l'autocritique.

Les religions sont une source de conduites et de pensée éthiques, et elles possèdent dans nos sociétés des réseaux sociaux profonds et étendus qui contribuent à la promotion de la justice, de l'égalité, du partage et d'une culture de paix qui devrait exercer une influence sur les normes et les lois civiles.

La tolérance doit être mutuelle et est la condition d'une culture de paix.

La tolérance est la reconnaissance active de la diversité. Elle veut dire respect sympathique et bienveillant de l'altérité de l'autre, celui dont nous différons par la religion, par la culture ou de toute autre manière.

La tolérance n'implique pas l'approbation inconditionnelle des idées des autres, ni de la manière dont ils les vivent. La tolérance signifie que l'on assure à l'autre le respect de ses droits humains, sans nécessairement partager ses points de vue.

La tolérance suppose le respect mutuel, non le compromis sur les croyances de chacun. Les religions ont souvent des conceptions de la vérité qui s'excluent l'une l'autre, et c'est aussi le cas des idéologies et d'autres systèmes de pensée. Cela n'est pas un obstacle à la tolérance dès lors que l'on accorde à l'autre le droit d'exprimer ses propres convictions.

La tolérance implique que tous peuvent parler librement et ouvertement, même lorsque leurs points de vue donnent lieu à controverse. Elle ne nous empêche pas de nous prononcer clairement contre l'injustice, l'oppression, la violence, et tout ce qui menace la vie.

Engagements en vue de la tolérance en Europe :

Nous fondant sur cette conception de la tolérance, nous prenons l'engagement, en tant que responsables religieux, de travailler individuellement et collectivement à traduire une attitude tolérante en actes de tolérance aptes à produire des changements.

1. – Dans notre enseignement, dans notre prédication et dans l'exercice de nos responsabilités, nous mettrons l'accent sur ce qui, dans nos religions respectives, pousse à l'acceptation et au respect mutuels.
2. – Nous nous exprimerons clairement et publiquement contre tout ce qui promeut l'intolérance et la discrimination, et le combattons si nécessaire. Nous ferons tout ce que nous pourrions pour nous opposer à toute forme de discours ou de crimes de haine, que cela prenne la forme de l'antisémitisme, de l'islamophobie ou d'attaques contre les chrétiens ou toute autre religion. Nous reconnaissons que nous avons une responsabilité particulière d'agir quand ces actions sont présentées comme ayant une justification religieuse.
3. – Nous agissons pour le droit de toutes les religions à une présence publique visible. Dans une société de tolérance, chacun a le droit de promouvoir sa foi et de la manifester. Ceci comprend le fait de montrer à l'extérieur des symboles religieux, de porter un costume ou d'autres attributs religieux, d'établir des écoles pour l'éducation des générations nouvelles, et de construire des lieux de culte conformes à la tradition de chaque religion. Nous pensons que ces manifestations publiques de la religion contribuent à la richesse d'une société, et nous reconnaissons aussi que ces formes de présence sur la place publique impliquent le devoir de respecter les droits et la sensibilité de ceux qui ne partagent pas notre religion.
4. – Nous soutiendrons les efforts qui restent à effectuer pour mettre en place un code universel des Lieux saints protégeant, entre autres, les lieux de culte, les sanctuaires et les cimetières.
5. – Considérant que promouvoir la tolérance et une culture de paix est une tâche à long terme comprenant la formation des générations futures, nous encouragerons et soutiendrons l'enseignement de la tolérance dans les institutions d'éducation. Nous nous reconnaissons une responsabilité particulière pour promouvoir cet enseignement dans les écoles dirigées par des institutions et des organismes religieux. Dans ce cadre, il est important de mettre l'accent sur le rôle des femmes et sur celui des jeunes.
6. – Nous continuerons à scruter nos croyances et nos traditions en vue de célébrer ce que nous avons en commun et de nous permettre de nous comprendre quand nous ne sommes pas d'accord. Nous agissons ensemble quand cela sera possible, et nous élaborerons une éthique du désaccord.
7. – Convaincus que nous sommes du fait que le dialogue interreligieux est un moyen puissant de promouvoir la tolérance, nous partagerons activement avec d'autres, y compris les responsables politiques, les visions profondes et les inspirations qui nous viennent de notre travail en commun dans un conseil interreligieux marqué par la reconnaissance et le respect mutuels.
8. – Nous continuerons de travailler à la promotion d'une culture de paix en Europe et hors d'Europe conformément à notre Déclaration de Lille de 2009 sur une Culture de Paix et dans l'esprit de notre Déclaration de Berlin de 2008 sur le Dialogue Interreligieux.